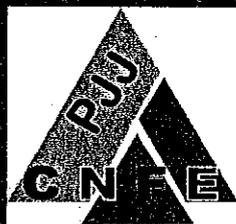


Centre national de formation et  
d'études

de la formation de formation des  
directeurs et des cadres  
d'entreprise



15ème  
Promotion  
2006-2008

## PROJET DE FORMATION

ANNEE 2

Septembre 2007

Juillet 2008

54 rue de Garches  
92420 Vanves  
Tel: 01 47 95 98 53  
Fax: 01 47 95 98 75



L'arrêté de formation du 13 novembre 2006 prévoit qu'au cours de la seconde année de formation, le rythme d'alternance s'équilibre entre des regroupements au CNFE et des stages dans un seul établissement de placement judiciaire. Le directeur stagiaire assumera progressivement l'ensemble des responsabilités qui incombent au directeur d'établissement et de service autour des 4 axes prévus par le plan de formation:

- Conduite des projets individuels et collectifs à partir de contraintes éducatives propres au placement judiciaire
- Méthodes de management par le projet associant l'ensemble des personnels de l'établissement dans une démarche structurée, coordonnée et évaluée. Ce projet devra être élaboré à partir des besoins éducatifs des jeunes confiés et dans le respect des droits des usagers.
- Apprentissage des modalités de gestion des ressources humaines et des moyens financiers conformément aux réglementations et aux orientations en vigueur ;
- Développement des outils de communication interne et externe permettant de diffuser et d'exploiter l'information, de représenter l'institution dans les instances officielles et de rendre compte régulièrement de l'activité de l'établissement.

Il sera pour cela, comme pour le stage de direction d'un service de milieu ouvert, et dans les mêmes conditions pédagogiques (point fixe, un correspondant...) placé auprès d'un directeur référent sous la responsabilité du directeur départemental.



## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PREMIERE ANNEE**

- **CNFE 5 : du 3 au 21 septembre 2007 (3 semaines)**

Apprendre à au Diriger un établissement de placement judiciaire

- **STAGE 3a : du 24 septembre au 26 octobre 2007 (5 semaines)**

Stage d'observation et d'expérimentation

- **CNFE 6 : du 5 novembre au 21 décembre 2007 (7 semaines)**

De l'expérimentation à la responsabilisation

- **STAGE 3b : du 7 janvier au 29 février 2008 (8 semaines)**

Stage de responsabilisation

- **CNFE 7 : du 17 mars au 21 avril 2008 (6 semaines)**

De la responsabilisation à la responsabilité

- **STAGE 3c : du 5 mai au 13 juin 2008 (6 semaines)**

Stage de responsabilité

- **CNFE 8 : du 16 juin au 25 juillet (6 semaines)**

Conclusion de la formation initiale

### **Modalités pédagogiques :**

- Le retour de stage
- Les études de situations professionnelles
- L'articulation des enseignements avec les périodes de stage (et réciproquement)
- Des enseignements qui s'appuient et sont illustrés par les situations rencontrées en stage
- Ateliers d'écriture et accompagnement du mémoire (comité de lecture, guidance, soutenance blanche)
- L'accompagnement des stagiaires : entretiens individuels
  
- une vigilance à l'actualité législative et l'actualité de l'institution

### **Contenu :**

#### **AXE 1 : conduite de l'action éducative**

- A chaque période : Fonction de direction et dimension éducative (hébergement collectif, CEF, CER, hébergement individualisé, EPM)
- Connaissance des publics : psychologie, sociologie de la déviance et de l'exclusion
- Prévention et gestion des conflits
- Modalités de prise en charge des jeunes en difficultés
- Philosophie de l'action
  
- La loi du 2.01.2002 et les outils (déclinaison PJJ)
- Droits et obligations des usagers
- Protection juridique de la personne
- Sciences de l'éducation
- Droit pénal des mineurs
- Droit civil des mineurs
  
- Organiser les emplois du temps

#### **AXE 2 : animation et direction**

- Le métier de directeur
- La pluridisciplinarité
- Méthodologie de projet
- Projet de service
- Responsabilités du directeur
- Coopération institutionnelle : le partenariat
- Techniques d'entretien
  
- Philosophie de l'action

### **AXE 3 : gestion**

- GRH : 9 séances en lien avec l'AC
- Le budget
- La régie
- Organiser le temps de travail

### **AXE4 : communication**

- Parler en public
- Ecriture

### **Approche transversale :**

- Ateliers d'écriture
- Mise en voix
- Philosophie de l'action
- Organiser les emplois du temps



## **Apprendre à diriger un établissement de placement judiciaire :**

CNFE 5 : du 03 au 21/09/07 :

L'objectif de la période est de préparer les stagiaires aux spécificités de la fonction de direction d'un établissement de placement judiciaire, en s'appuyant notamment sur les capacités et les connaissances acquises en première année. Par exemple, en continuant certains apprentissages tels que la prise de parole en public ou l'informatique...

Le stagiaire doit être préparé aux spécificités de la **conduite de l'action éducative** dans un établissement de placement judiciaire.

Les stagiaires travailleront sur l'élaboration et la conduite des projets individuels dans un cadre collectif. Pour ce faire, un certain nombre de connaissances seront nécessaires, notamment dans les domaines de la :

- psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- sociologie de l'exclusion
- pédagogie et de l'éducation

Des apports concernant la philosophie de l'action permettront de comprendre les ressorts de l'action des mineurs (passages à l'acte) mais aussi des professionnels de l'éducation.

Le cycle sur la fonction de direction et dimension éducative abordera dans cette période le **placement collectif** (FAE, CPI), afin de préparer les stagiaires aux spécificités de différentes structures de placement.

Les institutions de placement collectif sont souvent les lieux où émergent le plus souvent des situations de conflits et de violence. Les interventions sur le **management** seront centrées sur ces contraintes particulières.

Le cycle sur la prévention et la **gestion des conflits** permettra aux stagiaires d'aborder la première période d'expérimentation avec des éléments de compréhension de ce thème.

La gestion de ce type d'établissement requiert aussi pour le directeur des compétences spécifiques.

Pour ce qui concerne la **gestion des ressources humaines**, les enseignements et les mises en situations permettront aux stagiaires de travailler notamment le cycle de gestion des ressources humaines et la place du directeur.

Concernant la **gestion financière**, les stagiaires seront mis en situation d'élaborer un budget prévisionnel.

Quelques interventions s'inscriront dans l'actualité de l'institution (travail sur les lois du 05 mars 2007), ou dans la dynamique particulière de la formation :

- retours du stage européen
- ateliers d'écriture,
- **préparation de la période de stage suivante**,
  - présentation des objectifs du stage
  - rencontre avec les directeurs référents,

La pédagogie s'appuiera sur l'expérience vécue la première année et sur des mises en situation.

## **Stage d'observation et d'expérimentation :**

Stage 3a : du 24/09 au 26/10/07 :

L'accent est mis sur l'exercice de la fonction de **direction d'un établissement de placement judiciaire**. Elle se réalise sous forme de trois séquences de 5, 8 et 6 semaines.

Le directeur est invité à développer ses compétences dans la conduite pédagogique d'un établissement de placement, la direction et l'animation d'une équipe à partir d'un projet de service et la gestion des ressources humaines et du budget dans le respect des orientations et des procédures fixées par l'administration.

Situé auprès d'un directeur référent, le stagiaire est **mis en situation progressive de responsabilité** pour expérimenter l'ensemble des outils de direction propres au management de ce type d'établissement.

Le *stage 3a d'observation et d'expérimentation*, d'une durée de 5 semaines, est une phase de découverte de l'établissement, de son organisation, son fonctionnement et de son environnement. Il vise à permettre au stagiaire de situer l'établissement dans son histoire, dans le dispositif et le projet départemental de la PJJ, et au cœur de son environnement partenarial (juridictions, services de milieu ouvert, dispositifs d'insertion, association, aide sociale à l'enfance, autres services de l'Etat). C'est le moment de repérer les caractéristiques de la structure et de son organisation. Situé dans une période propice, ce stage offre l'occasion aux stagiaires d'accompagner la constitution de l'équipe et de comprendre les enjeux propres aux dynamiques institutionnelle et interpersonnelle de l'établissement.

**Dans le respect des objectifs de la période**, le stagiaire pourra poser des actes de direction en présence et sous le contrôle du directeur référent, par exemple :

- passage de consignes
- contacts de pré-admission...
- état des lieux hygiène et sécurité,
- relations avec l'ACMO
- tenue de la sous-régie.

C'est au cours de cette période que sont dégagés les éléments concrets qui permettront de construire le sujet du mémoire professionnel au cours de CNFE 6.



## **De l'expérimentation à la responsabilisation :**

CNFE 6 : du 05/11 au 21/12/07 :

La sixième période passée au CNFE (**CNFE 6**), permettra de reprendre les éléments ramenés du stage de direction d'un établissement de placement judiciaire :

- Retour de stage
- ESP

A ce stade de la formation, le stagiaire possède les connaissances théoriques de base concernant les jeunes, leurs problématiques. Il s'agit maintenant d'avancer dans leurs connaissances, en s'appuyant sur leur expérience et les situations qu'ils ont vécues. Les enseignements se feront à partir d'une pédagogie active.

Concernant la **conduite de l'action éducative**, les interventions visent à aider les directeurs :

- à analyser les situations,
  - psychologie de l'enfant et de l'adolescent
  - sociologie de l'exclusion
  - les conflits
  - la philosophie de l'action
- à partir de cette analyse, à déterminer les objectifs individuels et collectifs de prise en charge en tenant compte :
  - des modalités de prise en charge des jeunes en difficultés
  - des droits et obligations des usagers
  - des exigences de la loi 2002-2
  - des règles de protection juridique de la personne
- et à garantir leur mise en œuvre et leur évaluation par une expérimentation des ressources et des outils :
  - Gestion du temps de travail : emplois du temps, ARTT, temps partiels, décharges, congés et récupérations,
  - Coopération institutionnelle

Il s'agit aussi de situer chacun des acteurs sur la scène éducative, de définir les rôles et fonctions, d'établir les rythmes de la vie institutionnelle et les rites à partir desquels s'organise et se construit la vie collective :

- Projet de fonctionnement
- Règlement intérieur.
- Passage des consignes...

Le cycle sur la fonction de direction et dimension éducative abordera dans cette période le **placement renforcé** (CER, CEF) afin de préparer les stagiaires aux spécificités des différentes structures de placement.

Il s'agit ensuite de travailler **les leviers d'animation et de direction** à partir desquels le directeur agit pour installer et faire vivre la dynamique interne et les moyens de sa régulation :

- Méthodologie de projet
- Les logiques d'action, les circuits de décision, philosophie de l'action
- La responsabilité du directeur
- Les techniques d'entretien individuel
- les conditions de l'animation d'une équipe dans la gestion du quotidien : l'organisation et la coordination des intervenants (management d'équipe, animation de réunion en insistant sur la particularité de la réunion d'hébergement (difficulté à gérer cette réunion où s'exprime de l'émotionnel, de l'événementiel).

En matière de **gestion** :

- La gestion du **temps de travail** sera approfondie sur la base d'apports théoriques et de résolution de cas pratiques : récupérations, astreintes...

C'est au cours de cette période :

- que le stagiaire propose son sujet de **mémoire** au comité de lecture et rencontre les professionnels qui vont l'aider dans son élaboration (directeur de mémoire, guidant).
- Qu'il bénéficie d'apprentissages pratiques sur la **méthodologie** de ce document (ateliers d'écriture)

## **Stage de responsabilisation : De l'observation aux actes de direction**

Stage 3b : du 07/01 au 29/02/08 :

D'une durée de 8 semaines, cette période doit permettre au stagiaire de prendre **plus d'initiatives et de responsabilités à travers des actes de directions**, à partir des objectifs individualisés, arrêtés conjointement avec le référent et évalués régulièrement.

Cette période vise la mise en œuvre et l'évaluation des projets individuels et collectifs à travers par exemple :

- La réalisation d'emplois du temps
- Les outils de la loi 2002-2 : DIPC, livret d'accueil...
- La supervision des rapports au magistrat,
- La préparation des audiences
- La rencontre des parents et les entretiens de « recadrage ».
- La construction et le montage de projets de loisirs ou de camps.
- La mise en place d'activités scolaires, culturelles, d'insertion professionnelle.
- L'inscription du service dans la démarche de santé publique

Poursuite de l'appropriation des outils de management, par exemple au moyen de :

- L'animation de réunion de service,
- La prise en charge de l'animation d'une partie du projet de service,

Elle vise à poser des actes de direction liés à la gestion des ressources humaines et des moyens financiers, par exemple au moyen de :

- L'entretien avec un agent à partir d'une faute ou d'une insuffisance professionnelle,
- L'établissement d'un planning de congés,
- D'un relevé annuel des différentes formes de congés
- D'un état des dépenses de l'année N-1 (calcul d'un coût moyen repas...)
- D'un projet de budget d'une activité cofinancée avec un ou plusieurs partenaires.
- L'établissement de tableaux de bord.

Développement d'une communication basée sur la présentation et l'évaluation de l'activité au moyen par exemple :

- De la rédaction des rapports mensuel et annuel,
- De l'animation d'une réunion avec les magistrats à partir de ce rapport,
- De la réalisation d'une plaquette de présentation du service
- De la construction d'outils de la loi 2002-2.
- De la présentation de l'activité du service en collège de direction.
- De la représentation de la structure auprès des partenaires.

Cette période constitue la phase d'expérimentation des hypothèses dégagées à partir de la question centrale du mémoire.

## **De la responsabilisation à la responsabilité :**

CNFE 7 : du 17/03 au 25/04/08 :

Placée après la période de responsabilisation, cette période aura pour objectif de préparer l'autonomisation du stagiaire dans sa fonction de directeur. Le travail autour du cycle de gestion permettra d'aborder les sujets d'actualité dans ce domaine à cette période de l'année.

D'une durée de 6 semaines, elle permettra de :

- **Reprendre les éléments rapportés du stage** de responsabilisation précédent :
  - Retour de stage
  - Les études de situations professionnelles permettront de revenir sur les actes posés par le stagiaire, sur les situations dans lesquelles il a été directement impliqué
  - des modalités de prise en charge des jeunes en difficultés

-Le cycle sur la fonction de direction et dimension éducative abordera dans cette période les différentes formes de **l'hébergement individualisé** (placement familial, FJT, lieux de vie, chambres..) afin de préparer les stagiaires aux spécificités des différentes structures de placement.

A partir d'une désormais bonne connaissance du service qui les accueille, 13 semaines de stage effectuées entre septembre 2007 et cette période, il s'agira d'approcher la méthode **du projet de service** développée à la PJJ. Ils devront au cours de la période de stage suivante rapporter de la matière pour aller jusqu'à faire un plan, définir des objectifs et des moyens pour les atteindre à partir des réalités des services auxquels ils sont confrontés.

Concernant la **conduite de l'action éducative**, les interventions visent à aider les directeurs :

- à analyser les situations,
  - psychologie de l'enfant et de l'adolescent
  - les conflits : Les cycles sur le traitement des situations de crise et sur la violence se poursuivent. Ils prennent la forme de mises en situation concrètes de violence (verbale ou physique) et de conflits (impliquant des jeunes ou des personnels).
  - la sociologie de la déviance
  - la santé
  - la philosophie de l'action

- à partir de cette analyse, à déterminer les objectifs individuels et collectifs de prise en charge en tenant compte :
  - les sciences de l'éducation
  - des modalités de prise en charge des jeunes en difficultés
  - des droits et obligations des usagers
  - des exigences de la loi 2002-2
  - des règles de protection juridique de la personne
- et à garantir leur mise en œuvre et leur évaluation par une expérimentation des ressources et des outils :
  - Coopération institutionnelle : le travail en réseau autour des problématiques les plus lourdes.
  - Le droit pénal des mineurs
  - Droit de l'assistance éducative

Concernant **l'animation et la direction d'équipe**, le module de management d'équipe se déploiera pendant cette période, profitant de l'expérience que les stagiaires auront éprouvé pendant les 13 semaines de stages qui se seront écoulées.

Concernant **l'axe de gestion**, les enseignements porteront notamment sur :

- les statuts à la P.J.J
- Le référentiel métier
- Les actes de gestion déconcentrés : la notation, l'évaluation et la mobilité
- La comptabilité et les finances publiques
- Le droit public appliqué

Du **03 au 07 mars 2008**, les stagiaires participeront à l'une des sessions inter-écoles (SIE) proposées par le **réseau des écoles de service public** (RESP).

Le Réseau des Ecoles de Service Public (RESP) implique actuellement 24 institutions. Ces institutions ont signé une charte qui concrétise les années de partenariat dans le domaine de la formation des personnels d'encadrement. Ces différentes écoles ont en commun :

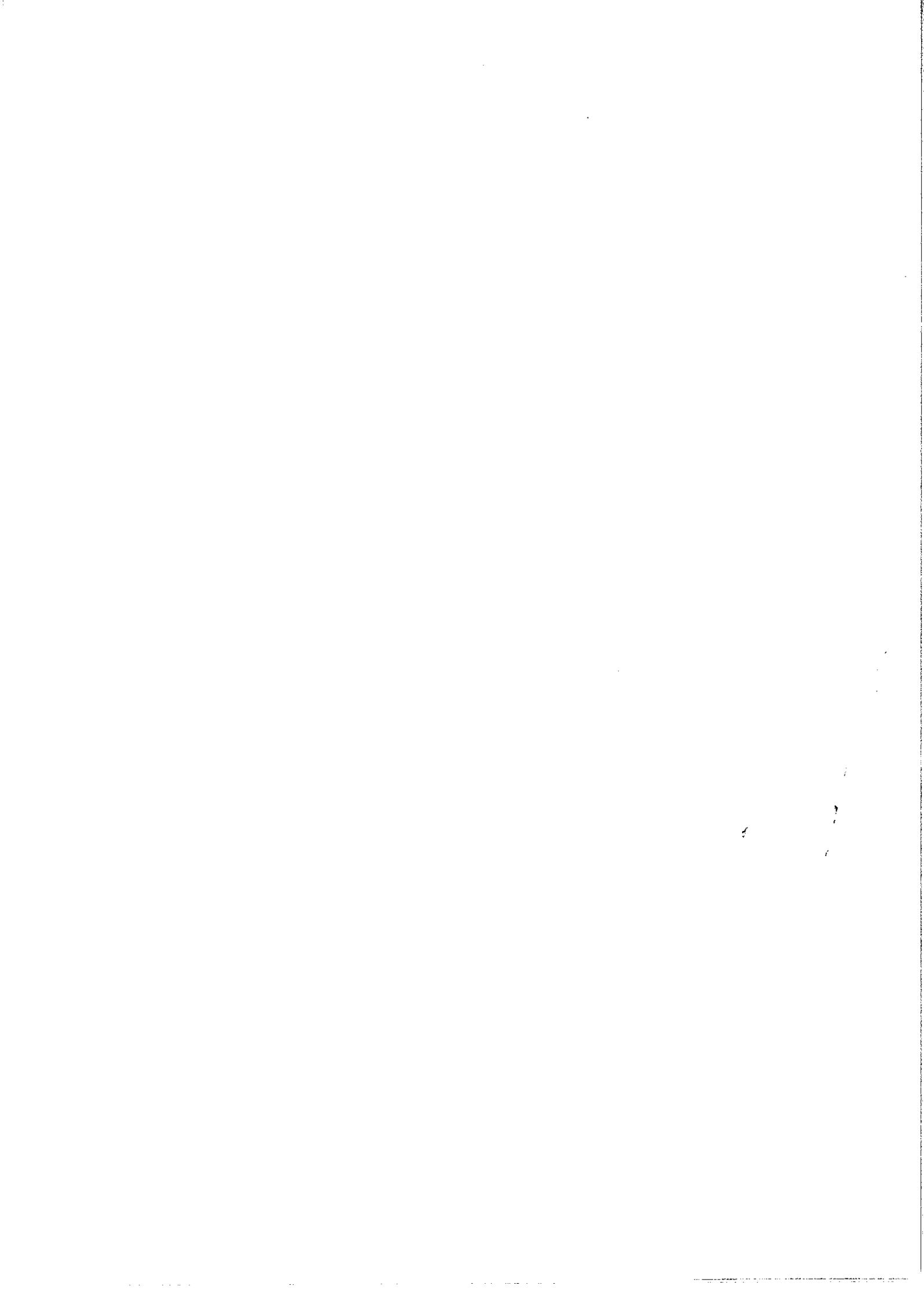
- La culture du service public comme vecteur fort de leur identité commune,
- Un champ de formation qui concerne la gestion d'enjeux de société,

Les sessions interprofessionnelles ont pour objectifs de :

- Permettre à de futurs cadres d'aborder en commun des problèmes qu'ils auront à traiter dans leurs fonctions futures

- Permettre aussi qu'ils cernent mieux les contraintes et les logiques d'action de chacun.
- Valoriser les politiques interministérielles,
- Confronter des logiques professionnelles et favoriser les échanges entre stagiaires,
- Traiter des situations problèmes qui nécessitent une approche plurifonctionnelle,
- Repérer les rôles, les logiques de chaque institution et les articulations possibles des acteurs.

Dans le cadre de l'individualisation de leur parcours de formation, les stagiaires s'inscriront à l'une des sessions thématiques proposées par les écoles.



## **Stage de responsabilité :**

Stage 3c : du 05/05 au 13/06/08 :

Le **Stage 3c** est une période durant laquelle le stagiaire sera mis en situation de responsabilité. Il devra se confronter seul à des prises de décision de plus en plus importantes et à la direction globale du service.

Cette période représente l'aboutissement de la démarche de formation. Elle est l'occasion d'une vérification des compétences acquises et des insuffisances restant à combler dans la formation continue.

**La première semaine de stage est nécessaire au stagiaire pour reprendre contact avec la vie de l'établissement** et prendre connaissance des évolutions intervenues pendant la session au CNFE. A l'issue de cette semaine, il sera placé en situation de responsabilité.

Sous l'autorité et le contrôle de la direction départementale et du directeur référent, il posera et assumera toutes les fonctions du directeur d'établissement.

Il est important que le directeur référent s'efface et se mette en retrait, pour que le stagiaire devienne l'interlocuteur direct de la direction départementale, des personnels, des jeunes, des partenaires, comme s'il était le véritable directeur.

Le stagiaire fait fonction de directeur mais échange en permanence avec le directeur référent pour réfléchir aux actes de direction qu'il devra poser dans l'intérêt du service.

Comme pendant les périodes de stage précédentes, le point fixe hebdomadaire permettra de mesurer les compétences acquises par le stagiaire.

Au cours de cette période de stage, il sera par exemple amené à poser les actes de direction suivants, correspondant aux quatre axes de la formation :

- Conduite de l'action éducative :
  - Projet individuel :
    - Admission d'un jeune,
    - Evaluation finale d'une prise en charge avec le jeune et ses parents,
    - Demande de mainlevée au magistrat,
  - Projet collectif : montage d'une action partenariale :
    - Mobilisation des équipes

- Rédaction de convention
  - Montage financier,
  - Evaluation
- Management d'équipe :
    - Poursuite de la rédaction d'une partie du projet de service,
    - Animation de la réunion de service, ordre du jour et compte rendu.
- Gestion :
    - Des ressources humaines :
      - Préparation de l'évaluation annuelle,
      - Etablissement d'un plan de formation adapté pour un des personnels
      - Préparation du recrutement d'un personnel contractuel,
      - Planification des besoins en personnels en lien avec la direction départementale pour l'année N+1.
    - Gestion financière :
      - Préparation du BOP,
      - Etablissement des indicateurs d'activité et de dépenses,
      - Rédaction d'une demande de crédits pour travaux à partir d'un devis.
- Communication :
    - Réalisation d'une base documentaire thématique interne (insertion, sécurité, toxicomanie, aménagement des peines..., par exemple)
    - Edition et exploitation du QBE de GAME
    - Organisation d'un évènement média sur la base d'une activité du service.

## ***La conclusion de la formation initiale :***

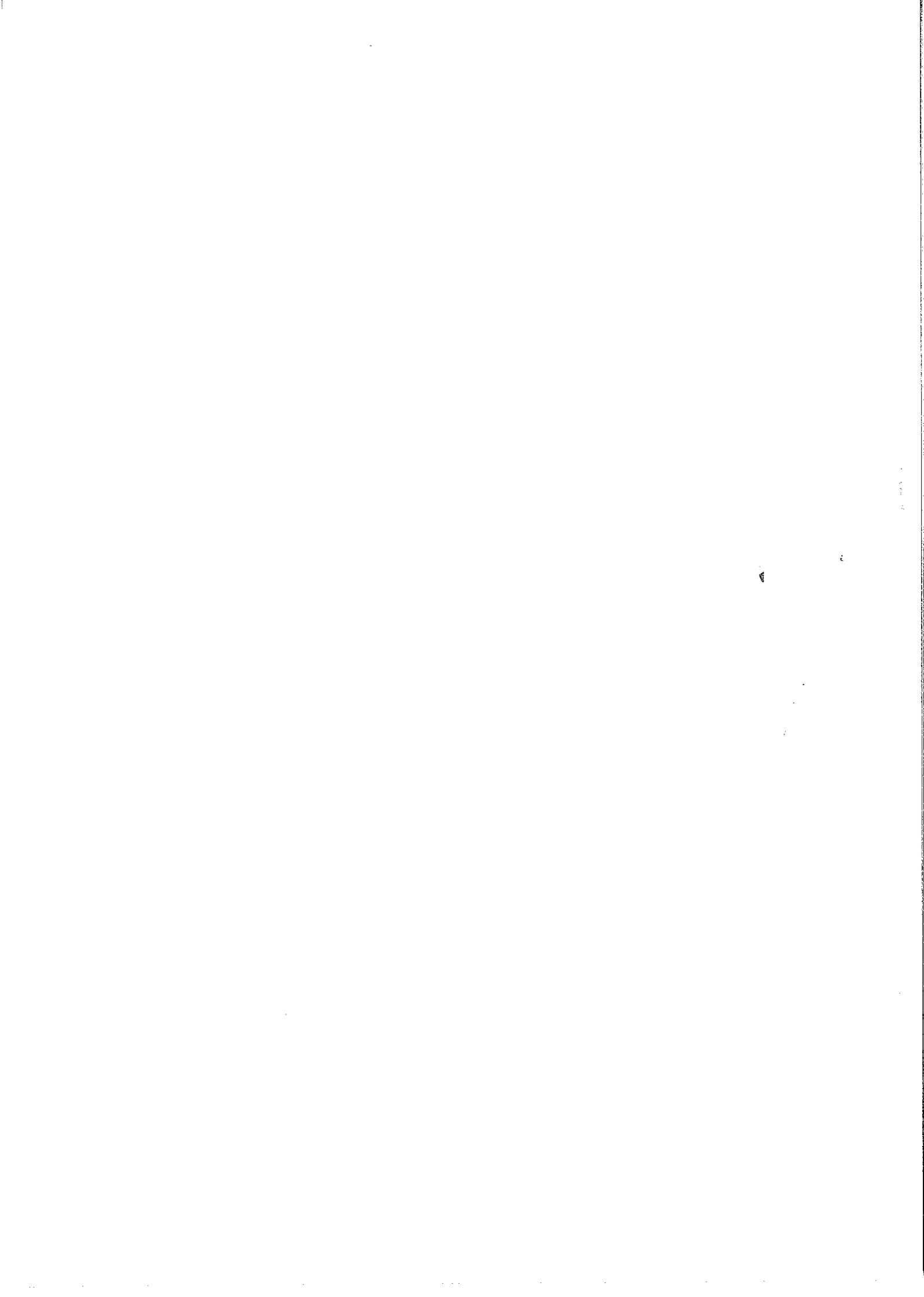
CNFE 8 : 16/06 au 25/07/08 :

La dernière période passée au CNFE (**CNFE 8**), d'une durée de 6 semaines permettra :

- de reprendre les éléments rapportés de la période de responsabilité : retour de stage, ESP.
- de mener à terme certains cycles d'enseignement :
  - fonction de direction et dimension éducative : l'incarcération. Seront également abordées les interventions en établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et en quartiers mineurs, qui permettront de préparer les directeurs : aux pédagogies éducatives utilisées auprès des mineurs incarcérés, au positionnement au côté de la direction de l'établissement.
  - les sciences de l'éducation
  - le projet de service
  
  - l'histoire
  
  - le cycle de GRH : les actes de gestion déconcentrés (les procédures disciplinaires, la médecine du travail, la formation, les contractuels, . . .)
  
  - le droit public appliqué
  - comptabilité, contrôle de gestion des finances publiques
- de préparer les stagiaires au jury,
- de procéder à la validation de la formation,
- de faire avec eux le bilan de la formation et de la clôturer,
- de les préparer à la prise de fonction : tuilage, protocole d'installation, état des lieux, accompagnement à la prise de fonction, offres de formations.

C'est au cours de cette période que se situera le dernier bilan.

Ce **bilan-perspective** permettra de repérer le chemin parcouru, d'identifier les projets de perfectionnement en formation continue et de travailler sur les styles de direction.



## ***La validation de la formation initiale :***

La validation de la formation est régie par le décret du 24 mai 2005 relatif au statut des directeurs (art. 7) et par l'arrêté du 13 novembre 2006 relatif à la formation.

Pour permettre la titularisation à l'issue des 24 mois de stage, la formation doit être validée par le jury national au vu des trois notes obtenues par le stagiaire selon les modalités prévues par les articles 10 à 12 de l'arrêté du 13 novembre 2006.

« **La première note** (coefficient 2) est établie par le directeur général du centre national de formation et d'études au vu du dossier de formation du stagiaire » (art 10 de l'arrêté).

Celui-ci est composé :

- « des épreuves de contrôle des connaissances » des deux années concernant les quatre axes mentionnés à l'article 3 ci-dessus ;
- « de l'ensemble des travaux effectués sous forme de prestations écrites ou orales ». Des rapports d'analyse sont demandés aux stagiaires au cours des deux années de formation. Deux rapports d'analyse doivent être produits chaque année.

« **La deuxième note** (coefficient 5) qui porte sur les stages [pratiques] est établie par le directeur général du centre national de formation et d'études au vu des propositions et appréciations des directeurs ayant accueilli le stagiaire, sur avis du directeur départemental » (art 11 de l'arrêté).

« **La troisième note** (coefficient 3) est établie par le jury à l'issue d'une épreuve de présentation et de soutenance d'un travail personnel intégrant les connaissances théoriques et pratiques acquises en lien direct avec la fonction et son lieu d'exercice (document écrit : coefficient 2 ; soutenance orale : coefficient 1 ; durée de la soutenance : 45 minutes) » (art 12 de l'arrêté). Le travail consiste en un mémoire professionnel.

**Les membres du jury** visés à l'article 9 ci-dessus sont nommés par arrêté du garde des sceaux, Ministre de la Justice, qui en désigne le président et le vice-président.

Ce jury comprend au moins cinq membres choisis parmi :

- des fonctionnaires appartenant au corps des directeurs des services de la Protection judiciaire de la jeunesse ;

- des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ;
- des magistrats de l'ordre judiciaire ;
- des personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de l'action sociale ;
- des enseignants-chercheurs des universités assurant notamment des enseignements en sciences sociales et humaines.

Le directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant est membre de droit.

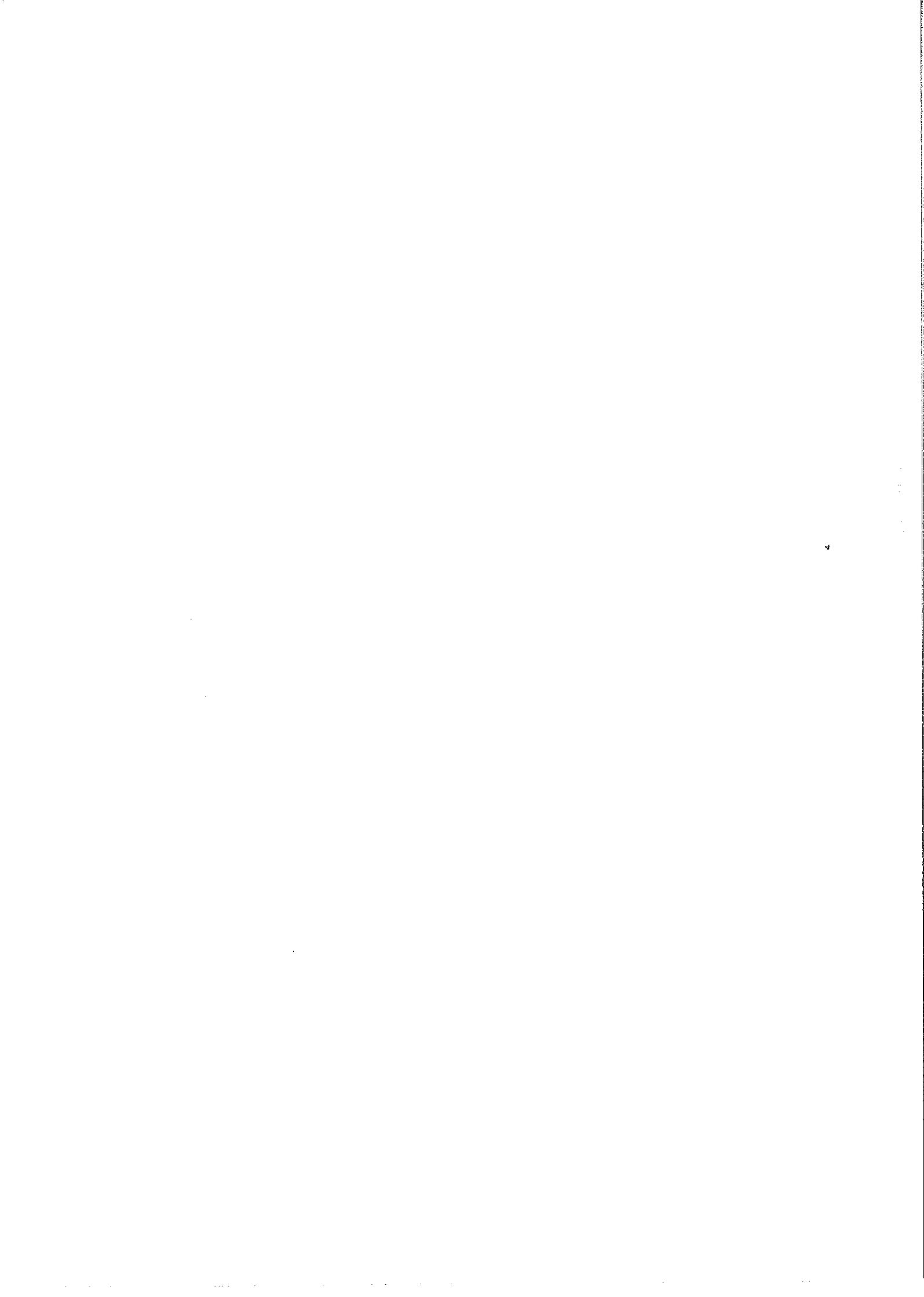
La liste des stagiaires, dont la formation est validée, est établie par ordre de mérite par le jury. En cas d'égalité de classement, le partage entre stagiaires est fait sur la base de la note obtenue à la deuxième épreuve (note des stages pratiques), puis, en cas de nouvelle égalité, sur la base de la note obtenue à la première épreuve (note de formation).

Les directeurs stagiaires, dont la formation est validée, sont titularisés après réunion de la commission administrative paritaire. Ils sont affectés en tenant compte de leur rang de classement.

**Validation de la formation des directeurs des services :  
tableaux synthétiques**

<b>Année 1</b>		
<b>Epreuves</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Seuils de validation</b>
Stage de milieu ouvert	<b>2</b>	<b>10 /20</b>
Validation du Directeur départemental	<b>1</b>	
Contrôle théorique		<b>6/20</b>

<b>Année 2</b>		
<b>Epreuves</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Composition de la note finale</b>
Note 1 : formation		<b>/40</b> Note éliminatoire <= 6/20
- Ecrits (année 1 et année 2) - Contrôle des connaissances (année 1 et année 2)		
Note 2 : stages		<b>/100</b> Note éliminatoire <= 10/20
- Stage année 2 (placement)	<b>3</b>	
- Stage année 1 (milieu ouvert et observation)	<b>2</b>	
Note 3 : mémoire		<b>/60</b> Note éliminatoire <= 6/20
- Ecrit	<b>2</b>	
- Oral	<b>1</b>	
<b>SEUIL DE VALIDATION DE LA FORMATION</b>		<b>100/200</b>



***Le Master II :  
direction et  
responsabilités  
d'établissement  
dans le champ  
social***

Afin de garantir la reconnaissance de la qualification de la formation des directeurs des services de la PJJ, le CNFE a noué un partenariat avec l'Université de Lille II. Ce partenariat, prévu en lien avec la délocalisation de l'Ecole à Roubaix, a trois objectifs :

- donner aux directeurs des services une formation professionnelle certifiée par un diplôme universitaire européen : le master 2 ;
- répondre aux exigences de la loi du 2 janvier 2002 qui prévoit un niveau de qualification spécifique pour les directeurs d'établissement ;
- favoriser la mobilité des cadres dans la fonction publique.

### **Une construction conjointe :**

L'adossement à un master est un moyen supplémentaire de renforcer la professionnalisation de la formation des directeurs de la PJJ. Pour l'Université de Lille II, le **master « direction et responsabilité dans le champ social »**, construit en partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse, constitue une ouverture sur le monde professionnel.

Dans le respect du plan de formation, le programme de ce diplôme prévoit les enseignements suivants :

UE 1	<b>Management de l'entreprise sociale : projet d'établissement et projet d'entreprise</b>		<b>Total 40 heures</b>	
	A	Projet d'établissement et projet d'entreprise		20 heures
		organisation et coordination des intervenants	J-M MIRAMON	6 heures
		Délégation méthodologie de projet	M. PONDAVEN	8heures
		Modalités qui de prise en charge des jeunes en difficulté dans une structure de placement collectif	J-C. PANAS	6 heures
	B	Pratique du management est management interculturel		20 heures
		Management d'équipe	J-M MIRAMON	7 heures
Méthodologie de projet		M. PONDAVEN	6 heures	
Technique d'entretien		S. BESSIERES	7 heures	
UE 2	<b>La personne et le champ social</b>		<b>Total 40 heures</b>	
	A	Institution et partenaires du champ social coopération institutionnelle	B. LHERBIER	20 heures
	B	L'établissement prestataire et l'adaptation aux besoins		20 heures
		droits et obligations des usagers	M. JAEGER	10 heures
		Loi du 2 janvier 2002 : outils, évaluation	D. GACOIN	10 heures
UE 3	<b>Sociaux économies du champ social</b>		<b>Total 40 heures</b>	
	A	Sociologie de la déviance et de l'exclusion (politiques sociales)	D. DUPRE G. CHANTRAINE	20 heures
	B	Conflit : prévention et gestion (mises en situation)	Pr BENGZOZY /M. PARRET/O. NICOLLE	20 heures
UE 4	<b>Psychologies et philosophie de l'action</b>		<b>Total 40 heures</b>	
	A	Philosophie de l'action	D. YOUF	20 heures
	B	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	Pr. BENGZOZY M. ROZENBLUM M.PARET	20 heures
UE 5	<b>Protection de la personne et relation d'aide</b>		<b>Total 40 heures</b>	
	A	Technique de management d'équipes pluridisciplinaires et conduite de projets sociaux élaboration et conduite de projet individuel dans un cadre collectif, relation d'aide	J-M. MIRAMON F-O MORDOHAY	20 heures
	B	Responsabilités (la personne, le directeur), protection juridique de la personne	F. DEKEUWER-DEFOSSEZ	20 heures
<b>SECOND SEMESTRE</b>				
UE 8		Comptabilité, contrôle de gestion des finances publiques	Chef département « gestion publique » ENPJJ	20 heures
UE 12		Droit pénal des mineurs	P. PEDRON	20 heures
UE 14		Droit public appliqué	Chef département droit ENPJJ (si c'est un publiciste) ou Lille 2	20 heures
UE 15		Sciences de l'éducation	Rémi CASANOVA	20 heures

Ceux-ci ne constituent qu'une partie des enseignements dont peuvent bénéficier les directeurs stagiaires : le master comprend 280 heures de cours et de séminaires alors que le CNFE en délivre 660 heures au cours des deux années de formation.

### **Un master adapté aux besoins des directeurs stagiaires PJJ**

Les enseignements de l'Université de Lille II sont assurés au CNFE spécifiquement pour les directeurs stagiaires PJJ. Les contenus sont adaptés à leurs besoins en formation. Par ailleurs, le CNFE désigne des enseignants qui connaissent les problématiques de la Protection judiciaire de la jeunesse.

L'adaptation du master aux besoins en formation des directeurs stagiaires est constamment recherchée par un partenariat avec d'autres universités. Ainsi Lille II a établi un partenariat avec Lille I, notamment avec le département de sociologie spécialisé dans le domaine de la déviance et de l'exclusion pour la construction du master.

### **Une inscription facultative au master professionnel**

**L'inscription au master « direction et responsabilité dans le champ social » n'est pas obligatoire pour les directeurs stagiaires.** En revanche, tous les enseignements assurés par l'Université de Lille II sont obligatoires puisqu'ils sont une partie de la formation professionnelle des directeurs des services et, en tant que tels, prévus dans le plan de formation.

### **Des procédures de validation distinctes :**

La validation de la formation des directeurs et le master comprennent les mêmes épreuves de validation : le contrôle des connaissances, le mémoire professionnel et le stage. Mais ces épreuves n'ont pas le même coefficient pour la validation de la formation des directeurs et pour la réussite au master. Ainsi, le mémoire et le stage ne comptent que pour un tiers de la note pour le master alors qu'ils constituent 80% de la note pour la validation de la formation.

### **Des conditions spécifiques d'accès au master professionnel : le DU en année 1**

L'accès au master 2 « direction et responsabilité dans le champ social » exige que les directeurs stagiaires qui souhaitent y accéder possèdent un niveau de master 1 en droit. Cependant, pour les directeurs stagiaires qui ne possèdent pas ce diplôme, une remise à niveau est prévue : elle prend la forme d'un diplôme universitaire (DU) délivré en fin de première année.

La situation de chacun des stagiaires qui opte pour cette solution est étudiée pour permettre d'individualiser au mieux le contenu du DU. Des dispenses de cours sont ainsi accordées en fonction de leurs études antérieures.

L'enseignement à distance est assuré grâce à la plateforme électronique de la Faculté de droit de Lille II. Il est accompagné par un tutorat présentiel de 60 heures, dispensé par des enseignants de Lille II sur le site de Vaucresson.

Les enseignements de ce DU visent à donner les bases des principales matières enseignées au cours des 4 premières années universitaires de droit. Ces enseignements s'ajoutent à ceux dispensés à l'ensemble des stagiaires en 1<sup>ère</sup> année.

